

COOPERATIVE SCOLAIRE du LYCEE AMIRAL RONARC'H
association loi 1901

cooperative-amiral-ronarch@ac-rennes.fr

La coopérative scolaire du lycée Amiral Ronarc'h propose la location des manuels dont les élèves ont besoin et fournit aux élèves l'intégralité des petites oeuvres et cahiers d'activité en langue ou en section technique. Le financement est assuré par la région pour les manuels et par les parents au travers de la cotisation versée à l'adhésion.

Pour l'année 2015-2016, la coopérative a dépensé près de 58 000€ en achats de livres dont 28000 environ de fichiers et petites oeuvres.

Le coût moyen d'une collection neuve par niveau est de 200€ auxquels il faut ajouter le coût des options (latin, international espagnol....), la caution demandée est seulement de 25€ par famille, elle se cumule tous les ans, elle est restituée au départ de l'élève si tous les livres ont été rendus dans les règles : en bon état et le jour indiqué.

Vous n'adhérez pas : vous devrez vous procurer directement les collections de livres.

Vous adhérez : vous devrez respecter les règles de fonctionnement de la coopérative. **L'adhésion est facultative et se fait par le simple règlement de la cotisation** demandée dans le dossier d'inscription.

Elle emporte automatiquement les obligations suivantes :

- paiement de la cotisation et de la caution à l'inscription;
- autorisation donnée au lycée de transmettre les informations suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone, adresse de messagerie du ou des responsables légaux des élèves;
- respect des calendriers de restitution des livres : les retours tardifs donnent lieu à pénalité financière.
- respect des livres : **les manuels doivent être couverts, réparés si nécessaire et porter un nom;**
- remplacement ou remboursement des livres détériorés ou perdus. Des pénalités sont appliquées si les livres ont été abimés. Si la perte excède le montant de la caution, une facture est envoyée à la famille.
- autorisation donnée à l'élève de participer aux activités de la coopérative : distribution et récupération des ouvrages, inventaires, rangement du local....

ATTENTION :

La distribution des livres aux anciens élèves n'a lieu que si l'intégralité des ouvrages de l'année précédente a été rendue ou remboursée même si la cotisation versée à l'inscription a été encaissée. .

TARIFS :

La coopérative encaisse un règlement unique couvrant également une participation au fonctionnement de l'UNSS et l'adhésion à la maison des lycéens, ces adhésions de 5€ chacune sont également facultatives.

Le montant se décompose comme suit :

- 50€ pour la coopérative (25€ d'adhésion-location et 25€ de caution),

- 5€ d'adhésion à la maison des lycéens,
- 5€ pour l'UNSS.

PAIEMENT :

- Vous payez par chèque :
 - **ECRIVEZ IMPERATIVEMENT AU VERSO DU CHEQUE LE NOM, LE PRENOM, LA DATE DE NAISSANCE DE VOTRE ENFANT et son niveau (2nde, 1ère ou terminale).**
 - Le chèque doit être mis à l'ordre de "**coopérative scolaire du lycée Amiral Ronarc'h**". Merci de **vérifier qu'il est signé.**
 - Vous pouvez faire **plusieurs chèques : ils sont encaissés en juillet, septembre et octobre.**
 - Si vous êtes en attente de l'acceptation de votre enfant dans un autre établissement, écrivez au verso "**démission éventuelle**". Si le chèque a été encaissé, envoyez une demande de remboursement par mail à l'adresse de la coopérative : cooperative-amiral-ronarch@ac-rennes.fr
 - Attention les chèques sont encaissés très rapidement ! Vérifiez que votre compte est approvisionné.
- Vous payez en liquide : mettez la somme dans une enveloppe et notant obligatoirement sur celle ci le **nom, prénom, date de naissance et niveau de votre enfant** et **demandez un reçu** au moment du paiement.
- Vous avez des **difficultés financières** : la cotisation peut être prise en charge, mais c'est à vous de le demander. N'hésitez pas à demander un dossier d'aide à la scolarité au secrétariat de M. le Proviseur (02 98 31 89 89) ou au Conseiller Principal d'Education (02 98 05 36 18).

Attention : pas de paiement et/ou pas de dossier déposé = pas de distribution de livres à votre enfant !

CAS PARTICULIERS

Les élèves qui souhaitent conserver leur collection en été (séjour long à l'étranger...) ou les élèves qui ont besoin pendant l'année d'une double collection pour raison médicale ou autre peuvent le demander. Ce sera accordé au cas par cas et sous réserve des stocks de livres disponibles, moyennant le dépôt d'un chèque de caution non encaissé de 300€. Faites votre demande après la rentrée en envoyant un mail à la coopérative.

PARTICIPATION A LA COOPERATIVE

La coopérative fonctionne avec l'aide des parents et des élèves. Merci d'aider aux périodes de distribution et récupération des ouvrages et de rappeler à vos enfants qu'il est normal de passer un coup de main. Vous serez informés par messagerie des besoins.
